

Lobbying et brevets dans l'industrie pharmaceutique

Référence : MacKinlay, S. "Local biotech firms push tougher drug patents." *The Daily News*, January 30, 1997.

Mots-clés : protection; brevet; industrie pharmaceutique.

Contexte :

L'industrie pharmaceutique de la Nouvelle-Écosse fait des efforts de lobbying afin que le gouvernement adopte les changements mis en place par le gouvernement sortant concernant la *Loi sur les brevets*.

Problème identifié :

La législation canadienne en matière de brevet sur les produits pharmaceutiques ne reflète pas encore les normes mondiales.

Objectifs à atteindre :

Une meilleure législation entourant les produits pharmaceutiques générera plus de recherches et de développements, ce qui en fin de compte augmentera le nombre de médicaments disponibles en format générique à l'expiration des droits de propriété intellectuelle. Ultiment, cette mesure contribuera grandement à faire baisser les coûts des soins de santé.

Solution envisagée :

L'industrie pharmaceutique fait pression pour que la protection de la propriété intellectuelle des produits pharmaceutiques demeure d'une durée de 20 ans et que les redevances devant être versées soient éliminées pour que d'autres fabricants puissent produire des versions génériques de ces médicaments après l'expiration des droits sur le brevet.

Une association nationale soutient la position suivante : la *Loi sur les brevets* devrait continuer à être d'une durée de 20 ans, les droits de propriété intellectuelle devraient être prolongés pour les médicaments dont la mise en marché a été retardée en raison de processus réglementaires d'approbation, et la législation devrait être renforcée afin d'empêcher les compagnies de médicaments génériques d'enfreindre les droits des brevets médicaux.

Mise en œuvre de la solution :

Pour l'instant, aucun commentaire n'a été émis de la part des représentants gouvernementaux quant à la révision de cette loi.